



COMPAGNIE DES EXPERTS DE JUSTICE
Près la COUR D'APPEL DE BESANCON

*Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 43 25 02 445 25 auprès de la préfecture du DOUBS
NAF 9499Z - SIRET 53243048500013*



Formation des Experts de Justice

Session
Du Samedi 6 NOVEMBRE 2021

De 14h00 à 18h00

FOYER LA CASSOTTE
18 Rue de la Cassotte
25000 BESANCON

SESSION de FORMATION ETI

**« L'ETI en milieu judiciaire et hors de justice
L'ETI entre transparence et sensibilité
La responsabilité pénale de l'ETI »**

Le 6 novembre 2021

Objectif pédagogique :

- comprendre les différences entre l'expertise judiciaire et privée
- appréhender les règles de base transparence et sensibilité
- approfondir la responsabilité pénale de l'ETI

Être capable :

- de mettre ses compétences au service de la Justice
- de collaborer à l'œuvre de Justice avec loyauté, indépendance et humilité
-

D'élaborer et rédiger :

- un interprétariat de qualité (aide à la prise de décision judiciaire)
- une traduction compréhensible par tous (Juge, avocats, parties)

Public visé : Experts de Justice - Niveau préalable requis :

- Experts inscrits sur la liste des Experts de Justice près la Cour d'Appel
- Experts inscrits sur la liste probatoire des Experts de Justice près la Cour d'Appel
- Pour les candidats experts : avoir déposé un dossier de candidature à la Cour d'Appel

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

PLAN DE FORMATION

Thème n° 1 : L'ETI en milieu judiciaire et hors de justice

- I. Traduction de service public
- II. Interprétation de service public

Thème n° 2 : L'ETI entre transparence et sensibilité

- I. En théorie, l'expert traducteur ou interprète doit être transparent
- II. En pratique, la traduction ou l'interprétation n'exclut pas toute sensibilité

Thème n° 3 : Les infractions relatives aux ETI

- I. La dénaturation de traduction
 - A. Les éléments constitutifs
 1. L'élément légal
 2. L'élément matériel
 3. L'élément moral
 - B. La répression
- II. La subordination d'interprète
 - A. Les éléments constitutifs
 1. L'élément légal
 2. L'élément matériel
 3. L'élément moral
 - B. La répression

Moyens pédagogiques et techniques :

- Apports théoriques illustrés par des cas pratiques
- Apports techniques : vidéo projecteur - Module CNCEJ
- Débat : questions/réponses avec la salle, après chaque thème présenté
- Remise de supports par voie dématérialisée

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des participants et de favoriser l'interactivité avec le formateur.

Contrôle des connaissances et reconnaissances des acquis :

- Par l'intermédiaire d'une fiche d'évaluation remplie par les participants
- Feuille d'émargement signée à la demi-journée
- Attestation de formation remise aux stagiaires en fin de journée

Intervenants :

***Monsieur Jérémy PIDOUX, Docteur en Droit privé et sciences criminelles
Chargé de cours
Université de Franche-Comté***

Durée de la formation : 3 heures ½ - 4 heures avec QCM

Tarif membre CEJCA et postulants 60€ / Tarif non-membre :100€